



Toulouse le 1^{er} juin 2021

A l'attention des candidat(e)s aux élections départementales

Madame, Monsieur la le candidat(e) aux élections départementales,

Parce que vous vous êtes déclaré(e) candidat(e) aux élections départementales, le Syndicat CGT CD 31 souhaite vous interpeler sur différents points essentiels relatifs aux Ressources Humaines.

Demain, le nouvel Exécutif de notre collectivité devra traiter des questions déterminantes qui vont impacter directement les agents du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

En tant que potentiellement futur(e) élu(e) de cette expression démocratique, il est important pour notre Organisation Syndicale que les agents connaissent vos positions sur les sujets suivants :

- **Le Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), remplacera à terme le Régime Indemnitaire actuel.**

Si vous devenez Conseiller Départemental, quelle serait pour vous le montant nécessaire pour cette enveloppe financière dédiée au RIFSEEP ? Quelle en serait la répartition idéale pour vous, entre les catégories C, B et A ? Qu'envisagez-vous comme critères d'attribution ?

- **La question du temps de travail, vous le savez, sera abordée dans notre collectivité puisque la Loi d'août 2019 précise que les fonctionnaires doivent effectuer 1607h par an.**

Si vous êtes élu(e) Conseiller Départemental, défendez-vous la notion de libre administration des collectivités et par ce fait, décidez-vous, comme certains Maires l'ont déjà fait, de ne pas vous soumettre à cette injonction ?

- **Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) doivent définir les enjeux et objectifs des collectivités en matière de politique des ressources humaines.**

En parallèle, la Loi d'août 2019 a supprimé les CAP telles que connues aujourd'hui, supprimant en conséquence la présence des Organisations Syndicales dans le nouveau fonctionnement. Or, les représentants syndicaux sont les représentants élus du Personnel, et leur rôle était de défendre les agents dans le cadre des promotions internes notamment.

Si vous êtes élu(e) Conseiller Départemental, comment envisagez-vous de maintenir les échanges avec les Organisations Syndicales afin que les carrières des agents du CD 31 ne souffrent pas d'un manque de transparence et d'équité ?

De surcroît, seriez-vous favorable à la nomination des agents dès lors que tous les critères collectifs (âge, ancienneté dans le grade et services effectifs) sont réunis, leur permettant ainsi un déroulement de carrière décent et valorisant ?

Que souhaitez-vous instaurer pour valoriser les agents lauréats d'examens professionnels ou de concours ? Aujourd'hui, les ratios d'avancement bloquent **nombre de collègues qui peuvent prétendre à un avancement de grade. Si vous êtes** élu(e), quels seront vos ratios d'avancement pour le temps de votre mandature ?

Le Syndicat CGT CD 31 vous remercie par avance des réponses que vous apporterez à nos interrogations, qui ne sont que le reflet des interrogations des agents du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Etre, dès maintenant, dans l'anticipation de la gestion des ressources humaines c'est prouver au personnel de notre collectivité que votre engagement n'aura pas de faille à leur égard.

Recevez, madame, monsieur le la candidat(e), l'expression de nos respectueuses salutations.

Raphaël CROSET

Secrétaire Général

Du Syndicat CGT CD 31